

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 11 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, M. ATZENHOFFER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par M. SILVA et M. KELLER,
MM. ZINCK, NEUHARD, GOETZ, WEISHAAR (excusés), HOLTZMANN,
HERRLE, PREVOT, FROELICH, WITTMER, Mme GESANG.

DEL N° 12 /2002

OBJET : ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU BUREAU

Le Conseil Communautaire,

- VU sa délibération du 4 avril 2001 fixant la composition du Bureau :

1 Président, 7 Vice-Présidents, 9 membres

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2001 portant adhésion des Communes de
GOERSDORF et de WOERTH à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

- VU sa délibération du 28 janvier 2002 fixant la composition du Bureau :

1 Président, 7 Vice-Présidents, 11 membres

procède à l'élection complémentaire de deux membres du Bureau au scrutin secret.

Sont candidats :

M. Etienne MARTIN (GOERSDORF) et M. Pierre MERG (WOERTH)

Votants : 38 Exprimés : 38

Ont obtenu au 1^{er} tour :

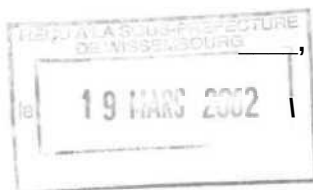
M. Etienne MARTIN : 38 voix

M. Pierre MERG : 38 voix

M. Etienne MARTIN et M. Pierre MERG sont élus membres du Bureau.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 12 mars 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL